

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 7 JANVIER 2020 - n°63



LE FLASH

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année .

Nous vous attendons nombreux à l'Espace Culturel Raymond Commun le **samedi 18 janvier à 10h30** pour la traditionnelle cérémonie de vœux aux habitants.

Comme vous le lirez, la population de notre commune continue à progresser et la cérémonie des vœux est une excellente occasion pour faire connaissance avec les nouveaux habitants.

Bien à vous,

Michèle FUSELIER

Maire de Brasles
Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aisne

Le chiffre : 1 565

C'est le nombre d'habitants que compte Brasles au 1^{er} janvier 2020.

Donnée communiquée par l'INSEE

Vœux de la Municipalité : hommage à Pierre-Elie GARDETTE

Au cours de la cérémonie de vœux aux habitants qui aura lieu le **samedi 18 janvier à 10h30 à l'Espace Culturel Raymond Commun**, un hommage sera rendu à Pierre-Elie GARDETTE (1940-1997), artiste braslois, en présence de son épouse et d'Hubert BOURGEOIS, donateur à la commune de Brasles du tableau « Le héron » (d'après l'œuvre de Jean de la Fontaine), acquis par son épouse Anita.

A l'issue de la cérémonie, l'œuvre sera installée dans la salle Condorcet, en Mairie, et sera ainsi accessible à tous les habitants qui voudront venir la découvrir.



Du nouveau pour les Anciens combattants d'Algérie

La section Brasloise des Anciens Combattants souhaite rappeler aux habitants que les soldats français, déployés en Algérie pendant deux ans après les accords d'Evian, peuvent prétendre à la retraite du combattant.

Ainsi, les personnes ayant servi en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 2 juillet 1964 peuvent obtenir la carte du combattant au titre AFN, s'ils totalisent une durée de service - durant cette période - d'au moins 120 jours ou 4 mois.

Si vous êtes concerné, vous êtes invité à prendre contact avec M. André DAGONET, Président de la section Brasloise des Anciens Combattants au 03.23.69.14.38 pour engager les démarches nécessaires.

Retour en images sur...



Le mois de décembre a été riche en moments festifs à Brasles : **Marché de Noël préparé par le Comité des fêtes les 7 et 8 décembre, repas de fin d'année pour les aînés du village le 11 décembre, organisé par le service d'Action Sociale et distribution, par les élus et les membres de la commission extra-municipale d'Action Sociale, des colis de fin d'année aux seniors le 14 décembre.**

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 7 JANVIER 2020 - Supplément du n°63

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

LE FLASH

Conseil Municipal du mercredi 18 décembre 2019

Par convocations individuelles adressées le 13 décembre 2019 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES est invité à se réunir en séance ordinaire, le 18 décembre 2019, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Michèle FUSELIER.

Les présents : Franck BARANZINI, Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Christelle BRAYET-COLAS, Julie CONTOZ, Jean-Luc DAVID, Alain FOSSET, Marie-Rose MERCIER, Patrice MEVEL et Maryse ROMANE.

Les absents excusés : Lydie BRULÉ-VANNIMMEN, Éric GRISOLET, Jérôme LAPOINTE, Armelle MUNIER et Robert STANISLAWSKI (Pouvoir à Michèle FUSELIER)

Blandine BARANZINI-GOUHENANT est désignée secrétaire de séance.

Convention de mise à disposition de services entre la commune de Brasles et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry – Organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la commune de Brasles, à compter du 8 juillet 2019, dans le cadre de l'organisation des ALSH par la CARCT.

Adhésion au groupement de commande « voirie » de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'adhérer au projet de groupement de commandes d'études et travaux de voirie de la CARCT.

Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incomptant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour 4 ans.

Approbation du rapport d'activité de VALOR'AISNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de VALOR'AISNE pour l'année 2018.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les frais de déplacement de ses agents dans le cadre de leurs formations professionnelles, ainsi que des élus dans le cadre des missions qui leurs sont déléguées.

Ces remboursements se feront sur justificatifs, dans la limite de l'indemnité journalière de mission, selon le tarif en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 21h30.



PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), téléchargez l'application GRATUITE Panneau Pocket sur votre smartphone ou votre tablette. Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi et le vendredi** : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / **Le mercredi** : de 08h30 à 12h00 / **Le mardi et le jeudi** : de 13h30 à 17h30 / **Le samedi** : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr